
Adresse de la société populaire de Saint-Calais (Sarthe) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Calais (Sarthe) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 79;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38244_t1_0079_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

inauguration des arbres de la liberté et de la fraternité, il a dit : Premier emblème de notre liberté, arbre que nous vénérerons à jamais, crois, élève tes rameaux majestueux dans les airs; qu'ils publient nos serments de vivre libres ou mourir. Dis que la face de l'univers va changer, que tous les tyrans tomberont, que l'homme a reconquis irrévocablement sa grandeur, sa dignité première, qu'il est désormais aussi parfait que lorsqu'il sortit des mains de l'auteur de tous les êtres; dis qu'il ne oublie tous les temps pour ne se souvenir que de l'époque de sa liberté; dis enfin que le vrai, que le beau, le juste, auront seuls droit sur son cœur; que l'égalité et la liberté sont le centre de tous ses desirs et de toutes ses pensées.

Elève de l'égalité et de la liberté, arbre cheri de la fraternité, porte aussi ton front dans les airs, annonce à l'univers que la France ne forme qu'une famille; est un peuple de frères, et que bientôt il en sera de même du monde entier.

Les autorités constituées ont aidé à entermer l'arbre de la liberté. Elles ont donné l'accueil fraternel à l'arbre de la fraternité, en exprimant que c'était pour tous nos frères les sans-culottes de la République.

On a dansé la Carriagnole sur des arbres sacrés, chanté l'hymne de la liberté, suivi des couplets patriotiques. Alors tous les citoyens confondus répétaient sans cesse : *Vive la liberté! Vive la République! Vive la Montagne!*

La fête s'est terminée par un autodafé de titres féodaux et du monstre Mirabeau donné par le citoyen Bordier, par une illumination et des danses.

Les autorités constituées se sont retirées dans le même ordre qu'elles étaient parties.

DUCLoux, maire; TESMOING, MADOC, MERCIER, officiers municipaux; BOUTEVILLAIN, procureur de la commune; MOYSE, secrétaire-greffier.

La Société, en conséquence de ces précédents arrêtés, arrête, d'après l'invitation de la municipalité, que le présent sera signé par les membres du bureau de ladite société.

BORDIER, président; BROUET, vice-président; MARTIN, secrétaire; BAYNIER-LANSON, secrétaire.

La Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le gouvernement soit solidement établi.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Calais (2).

La Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, à la Convention nationale.

De Saint-Calais, le 16 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

Il ne vous a pas fallu quarante ans, comme

au législateur Moïse, pour conduire le peuple français à la terre promise, une seule année vous a suffi pour arriver à ce terme heureux. Les fondres et les orages se sont brisés contre la Montagne, et le code sacré du bonheur des Français ou plutôt de tous les hommes, en est sorti scellé du sceau de la philosophie et de la sagesse humaine. Mais ce n'est point assez, citoyens législateurs, de nous avoir montré la terre promise; il faut nous en mettre en possession. Restez donc à votre poste jusqu'à ce que le grand œuvre que vous avez fait pour notre bonheur soit affermi, et que nous puissions en goûter les fruits en paix.

Le grand et terrible exemple que vous avez donné à l'univers entier, en livrant au glaive de la loi les membres mêmes de votre sein qui s'opposaient au salut du peuple, doit faire trembler vos ennemis de la République et les faire rentrer dans le néant.

Conservez donc cette attitude imposante qui frappe de terreur nos ennemis, et qui imprime à notre République un caractère de grandeur qui la fera respecter de tous les puissances étrangères.

BOLLÉ, président de la Société populaire de Saint-Calais, département de la Sarthe, district de Saint-Calais; BLAVIER, secrétaire; CHARLES LATOUCHE, secrétaire.

Le citoyen Vollier écrit de Mouzon, qu'aidé d'un gendarme national, dont il ignore le nom, il a découvert 4 émigrés. Cette découverte a enrichi le trésor national de 7 à 8,000 livres et purgé la République de 4 monstres.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre du citoyen Vollier (2).

« Citoyens,

Persuadé qu'il est du devoir d'un républicain de ne point épargner la gomme aristocratique, j'ai, sur le rapport qui m'a été fait de l'incivisme de M. Quoë, ex-avoué de Sors-le-Château (Sors-le-Château), examiné scrupuleusement sa conduite et ayant trouvé que la loi contre les émigrés pouvait l'atteindre, j'en ai sollicité l'exécution auprès de la municipalité du lieu, qui a fait droit à ma demande. Sur-le-champ, 100 pièces de 24 livres ont été versées dans les coffres de la République par le père de l'accusé, et M. Quoë fils a été déclaré émigré. Cette découverte a excité la justice de la municipalité qui, après un examen sévère de la conduite des habitants de Sors-le-Château, a été obligée de convenir que M. Quoë n'était pas le seul coupable. Trois autres ont subi le même sort, en sorte qu'en un jour, le Trésor national s'est trouvé enrichi de 7 à 8,000 livres, et ce sol de la liberté purge pour jamais de quatre de ses ennemis qu'une coupable et aveugle indulgence avait laissés impuiss.

Salut et respect.

VOLLIER, professeur de langues.

Mouzon, le 7^e jour de la 1^{re} décade du

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 12.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 12.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.